

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des HAUTES-ALPES
Commune de Tallard

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19 DECEMBRE 2022

N° 2022-85

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du cinq décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Tallard – salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

Absents : 5

Sont présents : MM. Jean-Michel ARNAUD, Fernand BARD, Daniel BOREL, Martial FERRÉ, Loïc GUIDONE, Mathieu GRUERE, Fabien Malfatto, Christian PAPUT, Fabien RAGE et Mmes Sylvie LABBÉ, Chloé LALLEMAND, Marie-Christine LAZARO, Annie LEDIEU, Jeanine MAMAN

Sont absentes/excusées : M. Benjamin CORTESE et Mmes Angélique DARTEVELLE, Nathalie MARTIN-MILLE, Martine PAUL, Gabrielle RABOUIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien Malfatto a été désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Demande de subvention pour l'aménagement et la valorisation des bords de la Durance – Modification du plan de financement prévisionnel

Délibération

Par délibération n° 2020-40 du 31 août 2020, le Conseil Municipal a décidé de travailler en lien et avec l'accompagnement technique du Syndic Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (S.M.A.V.D.) à la définition d'un projet d'aménagement et de valorisation des berges et abords de la Durance. Une convention de partenariat a été approuvée et signée le 19 octobre 2020.

Par la suite, une demande de subvention a été proposée et validée en conseil municipal le 26 août 2021, par délibération n° 2021-61. Le plan de financement était le suivant :

Partenaire(s)	% d'intervention	Montant (€ HT)
Etat (FNADT / CIMA)	30	127 196
Région SUD PACA	30	127 196
SMAVD (<i>participation Autofinancement commune</i>)	20	84 798
Commune (<i>Autofinancement</i>)	20	84 798
TOTAL	100	423 988

En accord avec le SAMVD, il est proposé de réviser de +3% à la hausse l'estimation initiale du projet, pour tenir compte de l'inflation observée durant l'année 2022.

La commune de Tallard a recherché une solution pour absorber les surcoûts prévisibles liés à l'inflation en maîtrisant l'augmentation de la part d'autofinancement, et sans modifier les participations de l'Etat et de la Région Sud qui ont déjà accordé leurs financements.

La commune souhaite solliciter une subvention complémentaire du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale à hauteur de 8 636,36 € HT.

Il convient donc de modifier le plan de financement prévisionnel afin d'intégrer cette nouvelle participation.

DECISION

Vu la délibération n° 2021-61 du Conseil municipal du 26 août 2021 validant la demande de subvention pour l'aménagement et la valorisation des berges de la Durance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

POUR : 14 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION(S) : 0 voix

VALIDE le nouveau plan de financement comme suit :

Partenaire(s)	Montant (€ HT)
Etat (FNADT / CIMA)	127 196
Région SUD PACA	127 196
SMAVD (<i>participation Autofinancement commune</i>)	86 677
Commune (<i>Autofinancement</i>)	87 295
Conseil Départemental	8 636
TOTAL	437 000

AUTORISE M. Le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale à hauteur de 8 636,36 € HT, et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire,

Fabien Malfatto



Le Maire,

Daniel Borel

